

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

ORDRE DU JOUR :

PROCES VERBAL

Réunion du Conseil Municipal du 22 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 22 du mois de septembre à 20 heures trente minutes, le Conseil Municipal de RICAUD, dûment convoqué s'est réuni publiquement en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Nicole MARTIN, Maire.

Etaient présents : Solange GODARD, Monique CRUZEL, Line SALLES, Nicole MARTIN, Jean-Luc HENNEBELLE, Michel CALVEL, Eric CROS, Bernard PEDUSSAUD, Jean-Joseph Ayraud, Williams ROUQUET.

Était absent excusé : néant

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 10

Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 10

Nombre de membres du Conseil Municipal ayant pris part aux délibérations : 10

Solange GODARD a été désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 septembre 2025

Convocation du Conseil Municipal affichée le : 5 septembre 2025 à 17H30 sur le panneau d'affichage de la mairie.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité le procès-verbal du 7 juillet 2025.

Madame le Maire énumère l'ordre du jour :

- 1 - Proposition convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis pour la stérilisation et identification des chats libres sauvages sur la commune de Ricaud
- 2 - Aide pour les communes sinistrées à la suite des incendies dans l'Aude : versement à l'association des Maires de l'Aude
- 3 - Demande mise à disposition gratuite du foyer rural les mercredis de 19h00 à 20h30 pour des cours de Tai Chi Chuan

Elle demande au conseil municipal l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour :

- 4 - Engazonnement du terrain sur 1300 m2 (terrains communaux Marie Louise)

Le Conseil municipal après en avoir décidé, accepte le rajout du point ci-dessus énuméré, à l'ordre du jour.

DELIBERATIONS

POINT 1 : domaine : 7.Finances locales Délibération n° 2025/30

Sous-domaine : 7.1 décisions budgétaires

Objet : Objet : convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis pour la stérilisation et l'identification des chats sauvages sur la commune de RICAUD

Délibération n° 2025/23

Madame le Maire informe le conseil municipal de la présence de chats libres sauvages sur la commune. À la suite de plaintes de certains administrés, Madame le Maire a contacté les associations locales à Castelnaudary et la fourrière intercommunale. Ceux-ci ne prennent

que les chats qui peuvent être attrapés sans difficulté. Madame le Maire indique qu'elle a contacté la Fondation 30 Millions d'Amis qui propose des conventions avec les communes afin de les aider dans la gestion des chats libres sauvages en maîtrisant leur prolifération par la stérilisation et l'identification.

Madame le Maire donne lecture de ce projet de convention avec la Fondation 30 millions d'Amis qui définit les modalités pour la stérilisation et l'identification des chats sauvages :

- La commune de RICAUD prendra à sa charge la capture, le transport chez le vétérinaire
- La commune de RICAUD devra verser sa participation financière de 50 % avant toute opération de capture, la fondation 30 millions d'amis, après réception de la participation financière de la commune s'engagera à participer à hauteur du même montant. Les frais de stérilisation et d'identification seront directement réglés par la Fondation au vétérinaire choisi par la commune.

Le montant maximum pour la stérilisation et l'identification :

- 100 € pour les mâles (soit 50 € la fondation, 50 € la commune)
- 120 € pour les femelles (soit 60 € la fondation ; 60 € la commune)

Madame le Maire rajoute qu'il est difficile de déterminer un nombre exact et propose de retenir le nombre de dix chats pour l'année 2025. Une autre difficulté pour la commune restera la capture des chats pour les transporter au vétérinaire.

Afin de maîtriser les populations de chats errants de notre village, Madame le Maire propose au conseil municipal de signer cette convention en estimant un nombre de dix chats errants pour 2025. Il précise que cette convention se reconduira tacitement jusqu'à ce que la somme de 550 € soit utilisée.

Madame le Maire précise que si le Conseil municipal accepte cette convention la somme de 550 € sera versée à la Fondation 30 Millions d'Amis.

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer,

Considérant que des chats errants sont présents sur la commune de RICAUD et qu'il convient d'éviter toute prolifération,

Vu la convention proposée par la Fondation 30 Millions d'Amis
Vu le budget 2025

**Le Conseil Municipal,
où l'exposé de Madame le Maire
et après en avoir délibéré :**

ACCEPTE la proposition de convention avec l'association 30 Millions d'Amis pour la stérilisation et l'identification des chats libres sauvages sur la commune

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la Fondation 30 Millions d'Amis

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier

S'ENGAGE à verser au préalable à la Fondation 30 Millions d'Amis 550 €

Nombre de votants : 10

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 1 Line SALLES

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

POINT 2 : 7. Finances locales
Sous-domaine : 7.1 décisions budgétaires
Délibération n° 2025/31

Objet : Aide aux communes sinistrées de l'Aude à la suite des incendies déclarés le 5 août 2025

Madame le Maire rappelle au conseil municipal l'incendie d'une intensité exceptionnelle déclaré le 5 août 2025 à Ribaute et qui a ravagé le massif des corbières, parcourant près de 17 000 hectares. Cet incendie a impacté gravement 15 communes de l'Aude provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'association des Maires de l'Aude a souhaité mettre en place un fonds de solidarité dédié aux communes sinistrées pour recueillir les dons.

Compte tenu de l'urgence et avec l'accord du préfet de l'Aude et du service de gestion comptable, Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a par décision du Maire procédé au versement d'une aide de 350 €.

Madame le Maire demande au conseil municipal de délibérer pour valider cette décision.

Vu le courrier de l'association des Maires de l'Aude en date du 8 août 2025

Vu la décision de Madame le Maire n° 1/2025 en date du 8 septembre 2025

**Le Conseil municipal ouï cet exposé,
et après en avoir délibéré,
à l'unanimité**

Valide la décision n° 1/2025 de Madame le Maire pour le versement d'une aide de 350 € à l'association des Maires de l'Aude pour venir en aide aux communes sinistrées de l'Aude par l'incendie déclaré le 5 août

Décide de réaliser les virements suivants :

Compte 65748 : +350 €

Compte 618 : -350 €

Autorise Madame le Maire à signer toute pièce

VOTANTS : 10 POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

POINT 3 : domaine : Domaine et patrimoine Délibération n° 2025/32

Sous-domaine : Autres actes de gestion du domaine public

Objet : Convention mise à disposition à titre gratuit du foyer rural - séance Tai Chi Chuan le mercredi de 19h00 à 20h30

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Bernadette MEUNIER, présidente de l'association ARTENCHI, sollicite l'autorisation d'organiser des cours de Tai Chi Chuan une fois par semaine les mercredis au foyer rural de notre commune de 19h00 à 20h30. Compte tenu de l'attractivité de cette activité et de l'intérêt général, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de mettre à disposition gracieusement le foyer rural temporairement tous les lundis de 19h00 à 20h30 pour une durée d'un an soit du 01 octobre 2025 au 30 septembre 2026.

Madame le Maire précise au Conseil Municipal que Mme Bernadette MEUNIER, présidente de l'association ARTENCHI devra fournir à la commune une attestation d'assurance pour pouvoir occuper temporairement le foyer rural et une attestation du

ou des professeurs intervenants ainsi que leurs diplômes certifiés. Elle précise que ces cours de Tai Chi Chuan seront proposés en priorité aux administrés de la commune.

Vu L'article L.2122-21-1° et L.2144-3 du code général des collectivités territoriales

Vu l'intérêt général

**Le Conseil municipal,
Où l'exposé de Madame le Maire,
et après en avoir délibéré**

ACCEPTE à nouveau de mettre à disposition de Bernadette MEUNIER, présidente de l'association ARTENCHI, à titre gratuit, le foyer rural temporairement tous les mercredis de 19h00 à 20h30 du 01/10/2025 au 30/09/2025.

AUTORISE Madame le Maire à signer une convention de mise à disposition gracieusement du foyer rural

CHARGE Madame le Maire de signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

VOTANTS : 10 POUR 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

POINT 4 : Domaine : Finances locales

Sous-domaine : décisions budgétaires

OBJET : Engazonnement des terrains cédés à la commune par la Fondation Marie Louise

Délibération n° 2025/33

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que les terrains cédés gratuitement par la fondation Marie Louise à la commune en 2023 ont été en partie nettoyés par les agents techniques. Elle rajoute qu'un débroussaillage général (abattage de certains arbres gênants, dessouchage et extraction des bambous) a été effectué par l'entreprise SUD PAYSAGE pour un montant de 4032 € TTC.

Madame le Maire propose au conseil municipal de réaliser un engazonnement des terrains avec au préalable terrassement et compactage. Elle donne lecture du devis établi par l'entreprise SUD PAYSAGE pour un montant de 2860.00 € HT soit 3432.00 € TTC.

Elle rajoute qu'une fois les terrains engazonnés, des aménagements pourront être installés comme table de pique-nique par exemple ou autre. Ces terrains pourront être ensuite ouverts au public.

Vu le budget communal 2025,

**Le Conseil municipal,
Où l'exposé de Madame le Maire,
et après en avoir délibéré**

ACCEPTE la proposition d'engazonnement de l'entreprise SUD PAYSAGE pour un montant de 2860.00 € HT soit 3432.00 € TTC.

AUTORISE Madame le Maire à signer le devis correspondant

CHARGE Madame le Maire de signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

INDIQUE que cette dépense sera imputée en fonctionnement au compte 61521.

VOTANTS : 10 POUR 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

-Information projet photovoltaïque sur les communes d'AIROUX RICAUD SOUPEX

Madame le Maire indique que le 30 juillet dernier elle a été conviée ainsi que les adjoints à une réunion de présentation du pré projet agrivoltaïque au lieudit les fromages qui concernent les communes de Ricaud, d'Airoux et de Soupex.

Le projet consiste à la pose de panneaux photovoltaïques sur des terres agricoles avec des cultures et/ou de l'élevage.

Ce projet est porté par la société REDEN (bail sur 40 ans avec l'agriculteur)

La surface serait sur 32 hectares réparti ainsi : 57 € Airoux 33 % Ricaud et 9 % Soupex

Si le projet se réalisait aurait une retombée au niveau de la fiscalité (40 000 €/ an) réparti ainsi : 50% EPCI 30 % DEPARTEMENT ET 20 % POUR LES COMMUNES. La CCCLA reverserait aux communes par le biais d'un fond de concours

le revenu récupéré par la société REDEN et l'agriculteur : 3000 €/hectare par an 50 % le propriétaire 50 % la société REDEN

Madame le Maire précise que c'est le propriétaire qui a contacté La société REDEN.

La société REDEN peut fournir le matériel agricole adapté pour le passage entre les panneaux.

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'elle a émis des observations notamment :

- Sur le fait que ces parcelles agricoles sont irrigables
- Que devient le projet si l'agriculteur prend sa retraite
- Sur le fait que l'agriculteur propriétaire des parcelles n'est pas éleveur mais céréalier

Madame le Maire rajoute que ce projet est en phase d'étude d'impact.

Projet rénovation foyer rural : courrier réponse de l'agence technique départementale de l'Aude

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a souhaité avant de réaliser divers devis auprès d'entreprises de maçonnerie, et afin peut être d'obtenir des aides en matière d'isolation notamment de faire appel à l'agence technique départementale pour nous aider sur ce projet de rénovation du foyer rural.

Madame le Maire donne lecture de la réponse de l'agence technique départementale qui ne pourra pas dans un si court délai nous établir un pré projet pour la demande de subventions auprès du département et de l'Etat. Rappel les dossiers doivent être déposés au plus tard le 31 octobre. L'agence technique départementale préconise de réaliser un audit énergétique et de se rapprocher du SYADEN - demander au conseil municipal si la commune envisage de solliciter cet audit énergétique. Madame le Maire propose au conseil municipal de reporter ce dossier pour la demande de subventions pour octobre 2026. Aucun dossier de subventions ne sera présenté en 2025.

Madame le Maire informe le Conseil municipal que nous devrions avoir une subvention au taux de 20 % dans le cadre des amendes de police (décision de la commission départementale le 26/09) pour les travaux des rues : de l'église impasse des marronniers et rue du lavoir avec place du foyer. L'Etat dans le cadre de la DETR n'a pas répondu

favorablement. Elle précise que la décision de réaliser les travaux sera étudiée lors du prochain conseil municipal. Pour rappel le montant des travaux s'élève à 31530 €.HT financé avec une subvention estimée à 6306 € du conseil départemental. Le reste à charge pour la commune s'élèverait à 25224 €.

Concernant l'impasse des marronniers, Bernard PEDUSSAUD précise que certaines maisons ne disposent pas de chenaux pour la récupération des eaux de toiture. Lorsqu'il pleut l'eau se déverse directement sur la chaussée et stagne endommageant ainsi la couche de roulement. Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'un courrier sera envoyé aux propriétaires concernés.

Projet antenne relais orange sur la commune de RICAUD

Madame le Maire rappelle le projet d'implantation d'une antenne relais sur le terrain communal situé devant la station d'épuration.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a négocié le prix de la redevance proposée initialement à 2000 €. Le nouveau montant proposé est de 4000 € par an. Elle précise au conseil municipal que la convention a été signée après négociation.

Un dossier d'information Mairie (DIM) a été déposé en mairie début août ainsi qu'une déclaration préalable de travaux. La déclaration est revenue positive.

La société SPIE nous a envoyé un nouveau projet de convention portant mise à disposition du terrain avec le nouveau montant de redevance annuelle fixée à 4000 € par an. Madame

Commission bulletin municipal : La commission pour la rédaction du bulletin municipal se réunira le 9 octobre 2025 à 20h30.

Opérations brioches AFDAIM 11 : l'opération brioches aura lieu du 6 au 12 octobre. Les brioches seront vendues en mairie. Une information sera envoyée par courriel et par affichage aux administrés et sur le site internet.

Points sur les travaux 2025 :

- * place de la mairie : Les travaux de goudronnage ont été réalisés mi-septembre. Le marquage au sol, non compris dans le devis initial (juste à titre d'information) ne pourra être réalisé que dans trois mois. Un devis pour ce marquage sera sollicité auprès d'entreprises spécialisés.

- * La bâche incendie pour le secteur Rue de la Mairie/La Rouatière a été réalisée en juin/juillet par l'entreprise SRE. La réception des travaux a été faite le 8 septembre 2025.

- * La borne incendie secteur Derville/la Rouatière, a été effectuée par l'entreprise DAVID mandatée par BRL fin juillet 2025.

- * reprofilage parking et bordure plateforme : Les devis ont été validés lors du dernier conseil. Les devis signés et validés ont été envoyés à l'entreprise VALLEZ. Ces travaux ne sont pas encore programmés.

Peinture rambarde de la mairie : Madame le Maire précise au conseil municipal que la rambarde de la mairie doit être repeinte. Elle précise qu'un devis a été sollicité auprès de l'entreprise AUDE AERO PROJECT de Fendeille (entreprise ayant réalisé la peinture de la grille de la vierge). Madame le Maire donne lecture du devis. Le montant s'élève à 776.10 € HT soit 931.32 € TTC. Le Conseil municipal valide ces travaux.

Compte rendu rendez-vous avec Madame MARTINEZ le 8 septembre 2025

Nous avons à nouveau discuté du problème de vitesse des véhicules dans les entrées de village côté Airoux et côté Souilhanel

Madame Martinez propose d'abord de prévoir un comptage sur ces deux voies pour connaître réellement la vitesse des véhicules. à la suite de ces comptages si un maximum de véhicules roule à 60 km/h et plus c'est qu'il y a un véritable problème de vitesse. Un comptage sera donc installé prochainement sur ces deux entrées.

Madame le Maire a demandé la possibilité de poser un petit panneau sous le panneau danger côté Airoux pour préciser l'accès pompiers pour la bâche incendie car cet accès est situé après un virage et lorsqu'il y aura un camion pompier celui-ci empiétera sur la voie.

Madame le Maire a sollicité un modèle d'arrêté pour interdiction de réaliser des tranchées sur la rue des platanes pendant 5 ans. Comme la commune n'a pas de règlement de voirie il faut prendre une délibération en précisant sur celle-ci interdiction de réaliser des tranchées lorsque les voiries sont refaites :

Voie en enrobée : interdiction 5 ans

Voie goudronnée en enduit : 2 ou 3 ans sauf cas exceptionnel. Madame Martinez va nous faire passer un modèle de délibération

Problème du panneau passage piéton rue de la mairie : il n'y a pas de passage piétons marqué au sol. La route a été refaite par le département, le marquage reste à charge de la commune. Madame Martinez nous propose de positionner un rappel 30 km/h à la place du panneau passage piétons.

Un passage piéton pourra être envisagé lorsque cette portion de route sera refaite
Pour information il n'est pas obligatoire d'avoir un passage piéton dans une rue en agglomération, c'est facultatif.

Information de BRL sur la Fuite d'eau borne incendie route St Christophe (branché sur le BRL) une première réparation a été faite par BRL Exploitation, mais cela fuit toujours un peu en fait la fuite est située sous la borne. Les travaux seront réalisés dès que les irrigants n'auront plus besoin d'eau car ces travaux nécessitent une coupure d'eau un peu longue

Remise du rapport du diagnostic du réseau éclairage public le 21 octobre 2025 à 14 heures le conseil municipal est invité à cette réunion de présentation (pour ceux qui peuvent) Madame le Maire convie le conseil municipal à assister le 21 octobre à 14 heures à la remise du rapport du diagnostic du réseau d'éclairage public (noter ce jour pour ceux qui peuvent)

Journée correspondant défense : Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'une journée d'information des correspondants défense se tiendra mercredi 5 novembre 2025 au 4^{ème} Régiment Etranger à Castelnau-d'Aud. Bernard PEDUSSAUD, correspondant défense sera présent à cette journée.

Cérémonie du 11 novembre : Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la cérémonie du 11 novembre aura lieu le samedi 15 novembre à 11 heures.

Ramassage des déchets sur la commune samedi 20 septembre 2025 : Jean-Luc HENNEBELLE précise au conseil municipal que 11 personnes ont participé à cette journée et ont récolté 11kg de déchets (verre, canettes, déchets recyclables, déchets résiduels et mégots de cigarettes).

Composteur communal : Le responsable du COVALDEM qui devait venir à Ricaud le jeudi 18 septembre 2025 pour un suivi des bacs de compostage, ne s'est pas présenté. Madame le Maire précise qu'elle a demandé au Colvaldem si des solutions existaient pour empêcher la présence de rats près du composteur.

Prochain concert organisé par l'association Musique au Cœur des Moulins aura lieu en l'église de Ricaud le 18 janvier 2026.

Plus personne ne prenant la parole, la séance a été levée à 22h00.

La secrétaire de séance
Solange GODARD

Le Maire
Nicole MARTIN

Liste des Conseillers Municipaux présents	Signature
Nicole MARTIN, Maire	
Jean-Luc HENNEBELLE, Maire-Adjoint	
Michel CALVEL, Maire-adjoint,	
Eric CROS, conseiller municipal	
Bernard PEDUSSAUD, conseiller municipal	
Solange GODARD, conseillère municipale et secrétaire de séance	
Line SALLES, conseillère municipale	
Monique CRUZEL, conseillère municipale	
Jean-Joseph AYRAUD, conseiller municipal	
Williams ROUQUET, conseiller municipal	